

Direction générale des services

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

2, rue Russeil – Port autonome

BP 256 – 98 845 Nouméa

Web : www.davar.gouv.nc – Mél : sivap.davar@gouv.nc

Tél : 24 37 45 - Fax : 25 11 12

CERTIFICAT SANITAIRE : E.Oe.PF.05/16
OEUFS A COUVER ET POUSSINS DE UN JOUR DE L'ESPECE GALLUS GALLUS

IMPORTATION EN POLYNESIE FRANÇAISE DEPUIS : LA NOUVELLE CALEDONIE

N° du permis d'importation.....

Expéditeur :

Nom : Prénom :

Adresse :

BP : Ville : Pays :

code postal : Tel : Fax :

Importateur (importer) :

Nom : Prénom :

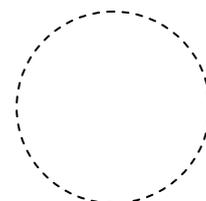
Adresse :

BP : Ville : Pays :

code postal : Tel : Fax :

Oeufs et poussins de un jour (espèce Gallus gallus)

Nombre et nature des colis	Nombre total d'oeufs/volailles d'un jour



1 CERTIFICAT A

Je soussigné..... vétérinaire sanitaire de Nouvelle-Calédonie certifiée,
 qu'au mieux de ma connaissance, concernant les animaux et l'élevage d'origine ci-dessus :

1. Les oiseaux d'un jour :

1.1 Les poussins ne sont pas vaccinés contre :

- l'influenza aviaire
- la maladie de Newcastle
- la maladie des oeufs hardés

1.2 Dans le cas où les couvoirs d'origines ne sont pas indemnes de ces maladies, selon le Code de l'OIE, les poussins ont été vaccinés contre :

	Les couvoirs d'origines sont indemnes de	Vaccin	Date
Maladie de Marek			
Bursite infectieuse			
Variole aviaire			
Bronchite infectieuse aviaire			

1.3 Les poussins n'ont reçu aucun autre vaccin vivant que celui contre *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium

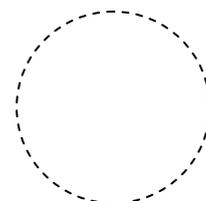
2. Les œufs embryonnés ont été désinfectés selon une méthode agréée officiellement.

3. L'élevage où ont été produits les oeufs et les poussins :

3.1 est régulièrement visité par un vétérinaire mandaté par l'autorité sanitaire de Nouvelle-Calédonie et a été inspecté dans les 31 jours précédant la date de départ.

3.2 est soumis à une surveillance régulière pour détecter la présence de salmonelles.

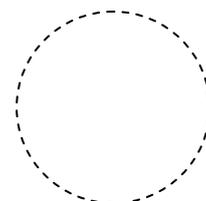
3.3 aucun signe clinique des maladies suivantes n'a été détecté dans les 6 mois précédant cette exportation : bursite infectieuse, influenza aviaire, pullorose-typhose aviaire et autres salmonelloses, tuberculose aviaire, choléra aviaire et autres pasteurelloses, maladie de Marek, bronchite infectieuse aviaire, hépatite à inclusion et autres adénoviroses, arthrite virale, maladie des œufs hardés, laryngotrachéite infectieuse aviaire, encéphalomyélite infectieuse aviaire ;



3.4 a fait l'objet des analyses suivantes avec un résultat négatif au cours des 6 mois précédant l'export (échantillon de 30 individus) : épreuves bactériologiques pour la recherche de *Salmonella spp.* et épreuves sérologiques pour la recherche de pullorose-typhose aviaire, de l'influenza aviaire, de la maladie de Newcastle sauf si les géniteurs sont vaccinés ;

4. Les conteneurs, boîtes ou cages utilisées pour le transport des poussins d'un jour/oeufs embryonnés sont neuves ou ont été nettoyées et désinfectées.

Date :...../...../..... Cachet
Nom :.....
Signature :.....



CERTIFICAT B

Je soussigné..... vétérinaire officiel du gouvernement de Nouvelle-Calédonie certifie, qu'au mieux de ma connaissance,

- 1.1 La Nouvelle-Calédonie est indemne de maladie de Newcastle et d'influenza aviaire à déclaration obligatoire y compris dans la faune sauvage.
- 1.2 Le couvoir d'origine dont proviennent les œufs ou les poussins est officiellement agréés.
- 1.3 Le Dr est un vétérinaire sanitaire de la Nouvelle-Calédonie mandaté sous le n°.....

Date :...../...../.....

Cachet officiel

Nom :

Signature :

